

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal 86

En exercice 85

Quorum 65

Votants 72

Suffrages exprimés : 73

### DATE DE CONVOCATION

29 novembre 2021

### DATE D’AFFICHAGE

06 décembre 2021

## Séance du 15 décembre 2021

N°211215-46

L’an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONIS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

### Était absent représenté par son suppléant :

Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Bruno THUNE  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

### Absents :

Xavier BATUT, Didier BOULLARD, Philippe CARREIN, Raphaël DISTANTE, Philippe DUFOUR, Didier GASTON, Rémi HEROJARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Pascal LARGILLET, Didier PEULVEY, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur André-Pierre BOURDON a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**DSP-Golf de la Côte d’Albâtre – Nouveaux tarifs**

**N°46**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu l'article 34 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation par affermage du complexe golfique de la Côte d'Albâtre,

Considérant que les tarifs ont été fixés à la prise d'effet du contrat et qu'ils sont annexés au contrat de délégation,

Considérant que les tarifs des droits d'accès au complexe golfique et aux activités qui s'y déroulent sont définis par délibération de l'établissement public,

Considérant qu'après plusieurs années d'exploitation du Golf Normandie Côte d'Albâtre, le délégataire souhaite compléter son offre commerciale en instaurant trois nouveaux tarifs adaptés à la présence renforcée de résidents saisonniers,

Considérant que ces nouveaux tarifs se présentent comme suit :

- Carte de 12 greens fees : 500 €,
- Abonnement 7 jours : 180 €,
- Abonnement 1 mois : 430 €,

Considérant que ces nouveaux tarifs intégreront la grille tarifaire du Golf Normandie Côte d'Albâtre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la commission sports, vie associative, patrimoine de mémoire et Golf de la Côte d'Albâtre en date du 9 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 2 décembre 2021,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la création des nouveaux tarifs susmentionnés qui compléteront l'offre commerciale du complexe golfique,**
- **accepte l'intégration de ces nouveaux tarifs à la grille tarifaire du Golf Normandie Côte d'Albâtre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

  
Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le  
PRÉSIDENT, compte tenu de  
la Réception en Sous-Préfecture  
le 24 décembre 2021



Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services

  
Delphine ROQUIANNY

Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20211215-211215-46-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2021  
Date de réception préfecture : 24/12/2021



Le Directeur Général des Services  
de l'Administration de l'Etat



Le Directeur Général des Services  
de l'Administration de l'Etat